

EGUZKILORE

Número 13.
San Sebastián
Diciembre 1999
219 - 225

HOMMAGE À JEAN PINATEL ET À SON ŒUVRE

Jocelyne CASTAIGNÈDE

*Maître de Conférences à l'Université de Pau
et des Pays de l'Adour
Directeur adjoint de l'Unité des
Sciences criminelles comparées Jean PINATEL
(Francia)*

Resumen: Jean Pinatel, destacada personalidad de la Criminología Internacional, ha consagrado su vida a esta ciencia. En este artículo a modo de homenaje, tras recordar los elementos que han marcado la trayectoria de este eminente criminólogo, se realiza un recorrido por su extensa obra, sus publicaciones científicas, su trabajo en diferentes actividades, mostrando su acierto tanto en la teoría como en la práctica. En este sentido, se explica tanto su concepto de la *personalidad criminal*, como sus aportaciones a la *Criminología clínica*.

Laburpena: Nazioarteko kriminologiako garrantzitsuenetakoa den Jean Pinatel-ek, bere bizitza, zientzia honi eman dio. Artikulu honetan eta omenaldi modura, kriminologo honen lanak bideratu dituzten elementuak oroitu ondoren, bere lanaren, bere publikazio zientifikoek eta hainbat aktibitateetan egin dituen ikerketen ibilgune bat egiten da, teorian eta praktikan izan duen kausitzea azalduz. Bide batez, pertsonalitate kriminalari buruzko adierazpena eta kriminologia klinikoak beregatik jaso dituen ekarpenak azaltzen dira.

Résumé: Jean Pinatel, remarquable personnalité de la Criminologie internationale, a consacré sa vie à cette science. Dans cet article, en manière d'hommage, après se référer aux éléments qu'ont marqué la trajectoire de cet éminent criminologue, on examine sa vaste oeuvre, ses publications scientifiques, son travail à des activités diverses, en montrant sa réussite tant à la théorie qu'à la pratique. En ce sens, on explique son concept de la *personnalité criminelle* et sa contribution à la *Criminologie clinique*.

Summary: Jean Pinatel distinguished person of the international Criminology has dedicated his life to this science. In this article, as an homage, after pointing out the elements that have marked the trajectory of this eminent criminologist, it is made an exam of all his large oeuvre, his scientific publications, his work at different activities, proving his success in the theory as well as in the practice. In this way, it is explained his concept about the *criminal personality* and his contribution to the *clinical Criminology*.

Palabras clave: Criminología, homenajes, personalidad criminal, Criminología Clínica.

Hitzik garrantzizkoenak: Kriminologia, omenaldiak, pertsonalitate kriminala, kriminologia klinikoak.

Mots clef: Criminologie, hommages, personnalité criminelle, Criminologie clinique.

Key words: Criminology, homage, criminal personality, clinical Criminology.

Le 3 avril 1999, s'est éteint à Biarritz, au Pays basque français, une grande figure de la criminologie internationale: Jean Pinatel. Il était né le 9 juin 1913 dans un village du Pays Basque, Urcuit, où il repose désormais aux côtés de ses parents. Il fit ses études secondaires à Bayonne et ses études de Droit à Toulouse. Docteur en Droit de l'Université de Paris en 1935, il exerça durant quelques années en tant que magistrat et fut ensuite reçu premier au concours de l'inspection générale de l'administration où il fit une carrière de haut fonctionnaire.

Dans le cadre de ses missions d'inspection dans les prisons, il découvrit la criminologie, science à laquelle il consacra sa vie. Son apport à cette discipline est considérable et nous aimerions le retracer dans ce bref article après avoir rappelé les éléments marquants du parcours de Jean PINATEL et tout d'abord le rôle qu'il joua au sein de la Société internationale de criminologie: nommé secrétaire général de 1950 à 1965, il fut président de la commission scientifique, puis président de la Société de 1973 à 1978. Il fut également membre du Conseil scientifique du Conseil de l'Europe de 1962 à 1970 et il fit l'objet de nombreuses distinctions dont nous retiendrons la médaille d'or du prix Beccaria, le titre de Docteur *honoris causa* de l'Université de Montréal et le prix Hermann Mannheim.

Son œuvre scientifique est immense et Jean PINATEL a publié plusieurs ouvrages de référence. «*Précis de science pénitentiaire et défense sociale*» (1950), «*La Criminologie*» (1960 et 3^e édition en 1979), «*Traité de Droit pénal et de Criminologie*», en collaboration avec Pierre BOUZAT (1963 et 3^e édition en 1975), «*Etienne de Greeff*» (1967), «*La société criminogène*» (1971), «*Le phénomène criminel*» (1987). Jean PINATEL a ensuite publié un très grand nombre d'articles en criminologie générale, criminologie clinique, politique criminelle et pénologie, qui représentent un apport considérable pour la communauté scientifique. Il publia, notamment, pendant plus de quarante années, à la «*Revue de science criminelle et de Droit pénal comparé*».

Mais, ce qui est également remarquable, c'est que Jean PINATEL, avait souhaité allier la pratique à la théorie: co-fondateur et président de la «*Sauvegarde de l'Enfance du Pays basque*» de 1948 à 1983, il participa largement au développement de cette association qui assure la prise en charge médico-psychologique de nombreux jeunes et familles sur la Côte basque et qui compte aujourd'hui plus de 200 salariés. Il dota cette structure d'un centre de recherche et de documentation, montrant par là que la pratique ne peut être coupée de la théorie et que, de même, la théorie doit se nourrir du terrain. Dans la même logique, Jean PINATEL enseigna dans de nombreuses universités françaises (Paris, Rennes, Pau) et étrangères (Montréal, Caracas, San Sebastián). Il sut transmettre à des générations d'étudiants le goût de la réflexion et nombreuses sont les thèses de doctorat qui portent son empreinte.

Ainsi, dans les différents aspects de son œuvre, Jean PINATEL a montré combien la criminologie était une véritable science, à finalité théorique et appliquée. Si la criminologie se consacre à l'étude du phénomène criminel, c'est non seulement pour connaître au mieux cette réalité mais surtout dans une perspective de traitement du délinquant et de prévention de la criminalité. Un tel constat se dégage des écrits de Jean PINATEL relatifs à la personnalité criminelle et au rôle de la criminologie clinique; de plus, il montre combien sa pensée est toujours d'actualité, tant au regard de l'explication que de la régulation du phénomène criminel.

I. LA PERSONNALITÉ CRIMINELLE, THÉORIE EXPLICATIVE DU PHÉNOMÈNE CRIMINEL

Jean PINATEL est le père de la théorie de la personnalité criminelle, théorie reconnue mais qui néanmoins connut des détracteurs dans le sillage de la criminologie de la réaction sociale. Toutefois, il semble aujourd'hui que l'impact de cette théorie est loin d'avoir produit tous ses effets, ceci étant certainement dû à la richesse de son contenu qu'il importe tout d'abord de rappeler.

A) Le contenu de la théorie de la personnalité criminelle

Selon les termes de Jean PINATEL, le modèle théorique de la personnalité criminelle est un modèle parmi d'autres et il constitue un concept opérationnel. À l'instar de KINBERG, Jean PINATEL, considère qu'il n'y a pas de différence de nature entre délinquants et non délinquants mais une différence de degré: les premiers ont un seuil délinquantiel plus bas que les seconds et passeront à l'acte plus facilement. Comme DE GREEFF, Jean PINATEL pense que la personnalité est une structure dynamique et que, dans certaines limites, elle est évolutive.

Au terme d'une revue exhaustive de la documentation portant sur l'ensemble des études cliniques réalisées depuis LOMBROSO, ont été mis en lumière dans les années soixante les éléments suivants: certains traits de personnalité se retrouvent dans toutes les recherches: l'égoïsme, la labilité, l'agressivité, l'indifférence affective; Jean PINATEL a considéré qu'il s'agissait là du noyau central de la personnalité criminelle. À côté, on rencontrera les variantes de la personnalité: traits de tempérament, aptitudes (physiques, intellectuelles, socio-professionnelles) et besoins (nutritifs et sexuels). Si les traits du noyau central gouvernent le passage à l'acte, les variantes influencent les modalités de l'acte. Poussant plus loin l'analyse, Jean PINATEL considère que le noyau central donne la formule de la capacité criminelle –ce que GAROFALO, à la fin du XIX^{ème} siècle, appelait la témibilité– ou du seuil délinquantiel et que les variantes donnent celle de l'adaptabilité. Ainsi, «l'égoïsme rend compte du fait que le criminel n'est pas retenu par l'opprobre social, la labilité explique qu'il ne se soucie pas des châtiments encourus, l'agressivité qu'il triomphe des difficultés matérielles et l'indifférence affective qu'il surmonte l'odieux de l'exécution de l'acte». Ce passage à l'acte est bien «la réponse d'une personnalité à une situation».

Les facteurs de personnalité seront donc très importants puisqu'ils pourront déclencher le passage à l'acte, la personnalité apparaît bien comme une structure dynamique, mais qui réagira face à une situation. Jean PINATEL n'a pas oublié ce point, les données environnementales ne peuvent être masquées totalement. Mais pour la délinquance grave, c'est la personnalité qui dominera, pour la petite délinquance ce sera plutôt la situation. Voilà –trop brièvement résumé– le contenu de la théorie de la personnalité criminelle, théorie dont l'impact est notable.

B) L'impact de la théorie de la personnalité criminelle

Si, como le reconnaissait lui-même Jean PINATEL, «il convient de rester prudent du point de vue étiologique», et ne pas oublier les facteurs sociologiques il n'en reste pas moins que l'approche du phénomène délinquant par le biais de la théorie de la personnalité criminelle est riche d'enseignements.

A Bayonne et à Pau, plusieurs recherches ont montré que la personnalité criminelle pouvait être considérée comme un modèle susceptible de rendre compte de la réalité. Anne-Marie FAVARD a montré l'utilité de ce concept théorique pour rendre compte du devenir criminologique des sujets: «il existe une spécificité de la délinquance persistante et grave par rapport à d'autres formes de devenir criminologique et cette délinquance est significativement caractérisée par la prégnance des caractéristiques de personnalité par rapport à d'autres types de variables». Pour la délinquance persistante grave, ce sont les variables de personnalité qui sont les plus lourdes. Dès lors, dans une perspective de traitement et de prévention, il faudra agir sur les caractéristiques de personnalité, d'autant plus que les traits du noyau central sont décelables dès le début de l'adolescence. Au regard du test de Rorschach, les données s'organisent selon deux facteurs, le premier qui représente l'égoïsme et la labilité, le second qui regroupe l'agressivité et l'indifférence affective.

Jean-Charles HERAUT, affinant l'analyse par une relecture des indices du Rorschach, met en évidence les facteurs de non-inhibition, de violence et de socialisation banale. Au terme de son étude, il préfère parler, pour les adolescents, de personne à haut risque délinquant, tant le qualificatif de criminel a pu être mal interprété par les praticiens. L'intérêt majeur de son travail réside néanmoins dans le constat de la validité du concept de personnalité et c'est en ce sens qu'il se situe dans la perspective tracée par Jean PINATEL.

De même, les travaux de Robert CARIO sur la criminalité des femmes sont riches d'enseignement dans la mesure où les traits psychologiques qui forment le noyau central de la personnalité criminelle se retrouvent chez les femmes criminelles. Fondant son analyse sur les modes de socialisation des filles et en référence aux travaux d'Henri LABORIT, il montre le caractère acquis des comportements agressifs et, partant, des traits constitutifs de la personnalité criminelle: «la formation de la personnalité criminelle des femmes est étroitement liée aux conditions de leur socialisation». Dès lors, c'est vers une approche globalisante qu'il faudra se diriger pour traiter le phénomène criminel.

Enfin, les travaux de Jean PINATEL ont servi de socle aux recherches menées au Québec par Marc LE BLANC et Marcel FRECHETTE sur l'approche développementale de la personnalité délinquante, «fille légitime de la théorie du noyau central de la personnalité criminelle». Leur réflexion a mis en évidence trois symptômes essentiels, trois dimensions de la personnalité qui déclencheront les comportements antisociaux des mineurs: l'enracinement criminel, la dyssocialité et l'égoïsme. Ces symptômes seront communs à plusieurs états pathologiques: le délinquant névrotique, le délinquant marginal, le délinquant immature, le délinquant structuré; l'utilisation de cette typologie rend possible la mise en œuvre de la criminologie appliquée, par le recours à des interventions adaptées. Mieux connaître le phénomène délinquant afin de mieux le traiter, telle était, au demeurant, la ligne tracée par Jean PINATEL.

D'autres approches pourraient être mentionnées qui mettent l'accent sur les caractéristiques de personnalité dans le passage à l'acte: des travaux de YOCHELSON et SAMENOW à différentes perspectives contemporaines, telle l'approche de Maurice CUSSON, nombreuses sont les perspectives qui rappellent l'actualité de la pensée de Jean PINATEL. Un tel constat peut également être effectué en ce qui concerne le rôle de la criminologie clinique à laquelle était profondément attaché Jean PINATEL.

II. LA CRIMINOLOGIE CLINIQUE, APPROCHE RÉGULATRICE DU PHÉNOMÈNE CRIMINEL

Si la criminologie est la science du phénomène criminel, elle doit, comme toute véritable science, combiner la visée théorique et la perspective appliquée. La criminologie scientifique s'est ainsi élevée à la notion de criminologie clinique et la contribution de Jean PINATEL fut fondamentale pour la connaissance de cette discipline et sa diffusion. Il a su dégager l'apport de la criminologie clinique dont les applications sont indispensables en vue d'une régulation du phénomène criminel.

A) L'apport de la criminologie clinique

La criminologie clinique fera le lien entre la criminologie scientifique et la pénologie. S'organisant à la façon de la médecine, elle a pour but de formuler un avis sur le délinquant, cet avis comportant un diagnostic, un pronostic et un traitement, l'examen médico-psychologique et social revêtant, dès lors, une grande importance: il constitue la clef de voûte de la criminologie clinique.

Le mérite de Jean PINATEL, est d'avoir, dans ses écrits et particulièrement dans le *Traité de Criminologie*, dégagé non seulement les fondements de la criminologie clinique mais aussi ses caractéristiques opérationnelles. Traiter le délinquant afin de permettre sa resocialisation, tel est le fil directeur de l'approche clinique dominée par le concept d'état dangereux. Jean PINATEL a bien explicité ce concept, dégagé par GAROFALO: il se traduit par la capacité criminelle de l'individu –la témibilité– et son adaptabilité, c'est à dire son degré de sociabilité. Il a ensuite montré que le diagnostic d'état dangereux, longtemps demeuré empirique, pouvait être effectué par référence au modèle de la personnalité criminelle: le noyau central permet d'évaluer la capacité criminelle du sujet et les variantes permettent d'apprécier son adaptabilité. Ainsi capacité criminelle et adaptabilité élevées se retrouvent chez les chefs d'organisation criminelle et les criminels en col blanc, capacité criminelle élevée et adaptabilité faible chez les professionnels du crime, gangsters en tous genres

Si l'état dangereux est le concept de base de la criminologie clinique, celle-ci doit faire appel à des spécialistes venant d'horizons divers –médecins, psychologues, travailleurs sociaux– afin de procéder à un examen médico-psychologique et social du délinquant. Ainsi, c'est l'approche multidisciplinaire qui doit être privilégiée, ceci étant tout à fait important lorsque l'on rappelle la trilogie de la criminologie clinique: diagnostic, pronostic, traitement. Jean PINATEL a œuvré toute sa vie pour que le traitement des délinquants puisse être accepté et il fut souvent attaqué sur ce terrain notamment par le courant de la criminologie de la réaction sociale dans les années soixante-dix. Ses détracteurs n'avaient certainement pas compris l'humanisme qui animait cet homme de science qui écrivait: le traitement a pour but de «permettre au délinquant de pouvoir effectuer des choix personnels entre les diverses options que la société lui offre; lui faire connaître ses déterminismes pour qu'il puisse les dominer est le seul but poursuivi par la criminologie clinique, qui est une science de la liberté et de la responsabilité».

Jean PINATEL, a souvent dénoncé la pauvreté de l'organisation de la criminologie clinique, son fonctionnement défectueux mais aussi les carences dans l'enseignement de la criminologie clinique et le manque d'organisation de la profession de

criminologue clinicien. Comment critiquer les résultats obtenus lorsque l'on sait le faible recours aux apports de la criminologie clinique? Une telle question, si elle mérite d'être posée, ne doit pas décourager. En effet, il semblerait que l'approche criminologique ne soit pas négligée, même si elle n'est pas toujours identifiée en tant que telle.

B) Les applications de la criminologie clinique

Dans la mesure où, après avoir posé un diagnostic et formulé un pronostic, l'approche criminologique propose un traitement personnalisé, le but essentiel de la criminologie clinique sera de prévenir la récidive. Son intérêt est dès lors incontestable si l'on se souvient, comme l'écrivait Jean PINATEL, qu'elle "a pour fonction d'apporter au juge des éléments susceptibles d'éclairer la décision qu'il doit prendre, et en particulier l'aider à déterminer, en connaissance de cause, la nature et la durée de la mesure de réaction sociale". La réponse sociale à l'acte délinquant, qu'il s'agisse d'une peine ou d'une mesure de sûreté, doit être adaptée à la personnalité de l'intéressé.

Une telle perspective a été suivie en France –même si elle n'est pas, faute de moyens, toujours parfaitement concrétisée– en droit des mineurs. Jean PINATEL avait, au demeurant, œuvré à Bayonne dans ce sens en tant que Président de la Sauvegarde de l'Enfance du Pays Basque. Nous ne nous attarderons pas sur ce point, préférant faire part au lecteur d'une loi récemment votée en France et imprégnée des principes de la criminologie clinique, même si, à aucun moment, une telle référence n'est effectuée. Mais n'est-ce pas là la consécration suprême: être reconnu sans être nommé?

Une loi du 17 juin 1998, relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs, a mis en place une nouvelle mesure applicable aux délinquants sexuels: le suivi socio-judiciaire. Incluse dans le Code pénal au chapitre des peines (article 131-36-1), il s'agit d'une authentique mesure de sûreté fondée sur l'état dangereux du condamné. C'est la dangerosité potentielle du sujet qui fonde le suivi socio-judiciaire: il importe d'éviter de nouvelles victimes et donc de mettre en place une prise en charge adaptée. Par cette nouvelle sanction, qui peut comporter une injonction de soins, le souhait du législateur est bien d'améliorer les possibilités d'adaptation sociale du sujet condamné afin de prévenir au mieux la récidive.

Même si l'expression d'état dangereux n'est jamais formulée, elle est sous-jacente: le délinquant sexuel peut présenter une capacité criminelle élevée mais aussi une adaptabilité certaine. Même si la démarche du législateur n'a jamais été caractérisée, on voit bien qu'il s'agit d'une approche criminologique imprégnée par les concepts-clés de la criminologie clinique: diagnostic, pronostic, traitement. Le condamné pour infraction sexuelle pourra ainsi bénéficier d'un véritable traitement, mis en place par une équipe pluridisciplinaire, et le législateur s'est notamment préoccupé d'organiser au mieux les relations justice-corps médical.

On ne peut que souhaiter que de telles mesures soient exécutées, mais on peut aussi espérer qu'un jour prochain elles ne soient pas réservées aux seuls délinquants sexuels. Nombreux sont les délinquants qui devraient pouvoir bénéficier d'un authentique traitement, comme le préconise la criminologie clinique. Il n'est pas possible d'ou-

blier que cette discipline permet dans ses applications de concilier protection de la société et respect de l'individu, objectifs indissociables d'une politique criminelle humaniste, modèle que tout au long de sa vie a privilégié Jean PINATEL.

Que les chercheurs des générations à venir n'oublent pas le message de Jean PINATEL, qu'ils œuvrent afin que le législateur s'en souvienne également. Enfin, que les praticiens ne le refusent pas, tant il est vrai que pratique et théorie doivent se féconder mutuellement pour la promotion de l'homme délinquant.

BIBLIOGRAPHIE

- CARIO, R.: «Les femmes résistent au crime», L'Harmattan, Transdisciplines, 1997.
- CARIO, R.: «Pour une approche globale et intégrée du phénomène criminel. Introduction aux Sciences criminelles», L'Harmattan, Transdisciplines, 2^e éd., 1997.
- CARIO, R.: «Jeunes délinquants: à la recherche de la socialisation perdue», L'Harmattan, Transdisciplines, 2^e éd., 1999.
- CARIO, R. et FAVARD, A.M. (Dir.): «La personnalité criminelle», Erès, Collect. «Criminologie et Sciences de l'Homme », 1991.
- CARIO, R., FAVARD, A.M. et OTTENHOF, R. (Dir.): «Profession criminologue: spécialisation ou professionnalisation», Erès, 1994.
- CASTAIGNÈDE, J.: «Le suivi socio-judiciaire applicable aux délinquants sexuels ou la dialectique sanction-traitement», Recueil Dalloz, Chronique p. 23, 1999.
- CASTAIGNÈDE, J.: «La prise en charge des abuseurs sexuels par le droit pénal», in «Les abuseurs sexuels: quel(s) traitement(s)?» - R. CARIO et J.C. HERAUT, Dir., L'Harmattan, Coll. Logiques juridiques, Science criminelle, 1998.
- FRECHETTE, M. et LE BLANC, M.: «Délinquances et délinquants», Ed. Gaëtan Morin, 1987.
- HERAUT, J.C.: «Le concept de personnalité criminelle à l'épreuve du Rorschach», thèse, Bordeaux, 1989.
- OTTENHOF, R. et FAVARD, A.M. (Dir.): «Nouvelles approches de criminologie clinique», Erès, Coll. «Criminologie et sciences de l'Homme », 1991.
- PINATEL, J.: «Traité de Criminologie», Ed. Dalloz, 1975.
- PINATEL, J.: «La Criminologie», Les éditions ouvrières, 1979.
- PINATEL, J.: «La société criminogène» Ed. Calmann-Lévy, 1971.
- PINATEL, J.: «Le phénomène criminel», L'encyclopédie de poche. Le Monde de... 1987.
- Divers: «La criminologie: bilan et perspectives. Mélanges offerts à Jean PINATEL», Ed. Pédone, 1980.

TRANSMUTACIÓN

Y así nos apremiamos y queremos lograrlo,
 queremos contenerlo en nuestras sencillas manos,
 en el mirar más henchido y en el corazón sin habla.
 Queremos llegarlo a ser. ¿Darlo a quién? Preferiríamos
 conservarlo todo para siempre... Ay, en la otra relación,
 ay, ¿qué se lleva uno al otro lado? No el mirar, lo aquí
 lentamente aprendido, ni nada ocurrido aquí. Nada.
 Pero sí los dolores. Y también, sobre todo, el peso,
 la larga experiencia del amor: sí
 lo puramente indecible...

...Quieren que las transmutemos enteras en el corazón invisible,
 en nosotros, infinitamente; en nosotros, seamos lo que seamos al fin.

Tierra, ¿no es eso lo que quieres: *invisible*
 resurgir en nosotros? ¿No es tu sueño
 hacerte un día invisible? ¡Invisible, tierra!
 ¿Qué es tu orden apremiante, sino transmutación?
 Tierra amada, yo quiero. Créeme, ya no hacían falta
 tus primaveras para ganarme: una,
 una sola ya es demasiado para la sangre.
 Desde lejos estoy inefablemente decidido hacia ti.
 Siempre tuviste razón, y tu inspiración sagrada
 es la amistosa muerte.
 Mira, yo vivo. ¿De qué? Ni la niñez, ni el futuro
 menguan... Existir rebosante
 me brota en el corazón.

Rainer María Rilke, "Novena Elegía", *Elegías de Duino*, traducción de José M^a Valverde, 2^a ed., Lumen, Barcelona, 1984, pp. 81 ss.